



RETURN BIDS TO:
 RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Agence Parcs Canada
Salle du Courrier
30 rue Victoria
Gatineau, Quebec, J8X 0B3

Amendment #4

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
 fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Salle du Courrier
30 rue Victoria
Gatineau, Québec, J8X 0B3

Title-Sujet Autoroute 430 - Voie de dépassement dans le secteur des collines Southeast		Date 21 mars, 2017
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P300-17-5092	Client Ref. No. - No. de réf du client.	
GETS Reference No. - No de reference de SEAG		
Solicitation Closes L'invitation prend fin - at - à 02:00 PM on - le 2017-03-28	Time Zone Fuseau horaire - Heure avancée de l'Est (HAE)	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Patrick Sullivan at Patrick.Sullivan@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (819) 420-9557	Fax No. - No de FAX:	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Signature	Date	

AMENDEMENT #4

LE BUT DE CET AMENDEMENT EST DE POSTER DES QUESTION ET RESPONSE ET POSTER DOCUMENT REVISÉE

1. **Q.** La section 01 11 00, 1.1.4, à la page 2 de 12, fait référence à plusieurs autres projets qui seront en cours à divers endroits pendant la durée du présent contrat. Veuillez fournir des détails sur ces projets (c.-à-d. l'étendue des travaux, l'emplacement, la date de début et la date d'achèvement)

R : Les travaux doivent avoir lieu dans différentes zones du parc, comme indiqué. Le travail comprend un mélange de Projets D'expérience des Visiteurs ainsi que des travaux sur les routes, qui comprennent:

1. Remplacement du Baker's Brook Bridge (R430)
 - a. Date de début: À tout moment
 - b. Date d'achèvement: fin 2018
2. Remplacement du Deer Arm Bridge (R430)
 - a. Actuellement en cours de soumissions de prix
 - b. Date d'achèvement: fin 2018
3. Construction de voie de dépassement: Southeast Hill Climbing (R430)
 - a. Actuellement en cours de soumissions de prix
 - b. Date d'achèvement: juin 2018
4. Remplacement du Southeast Brook Bridge (R430)
 - a. Le travail est temporairement interrompu pour l'hiver
 - b. Date d'achèvement: juin 2017

Les travaux mentionnés ici sont à titre de référence uniquement. PCA ne sera pas tenu responsable des retards de ce travail ou des travaux futurs non mentionnés.

2. **Q.** Veuillez préciser les exigences relatives au maintien du trafic. Section 01 11 00 1.2.5

indique (Assurer au moins une voie de circulation bidirectionnelle alternée en tout temps)» et la section 01 11 00 1.19.6 indique (Assurer que le trafic à double sens est maintenu sur les chantiers en tout temps) ».

R : Afin de limiter les perturbations de la circulation, l'entrepreneur doit s'assurer que le trafic à double sens est maintenu en tout temps, car la majorité du travail doit se faire sur l'épaule en direction sud de l'autoroute existante. Par conséquent, les entrepreneurs doivent planifier leurs travaux comme une opération continue limitée à la nouvelle empreinte de la couche de fondation. Les entrepreneurs ne doivent pas être autorisés à effectuer



un déchargement continu des camions au bord de l'épaulement existant comme moyen de construction de la voie d'escalade.

Cependant, l'APC comprend que, lors des travaux de construction, il faudra des fermetures à une voie (pour l'installation des ponceaux, le dynamitage, des déchargement périodiques, etc.) pendant lequel la circulation sera contrôlée par des drapeaux.

3. Q. Est-ce qu'il y a des câbles téléphoniques souterrains le long de la route?
Section 01 11

00, 1.10.1.4 Page 6 de 12, stipule (L'entrepreneur veillera à ce qu'aucun dommage ne soit causé aux câbles téléphoniques souterrains existants) ».

R : Il n'y a pas de câbles enterrés de téléphone / fibre optique dans cette zone.

4. Q. Sur le dessin C12, sur la note à gauche de la page, veuillez préciser le numéro de la station indiqué à 7+80.

R : Dans les notes de dessin de la feuille C12, la ligne sept (7) devrait se lire « STA. 7 + 960 - STA. 7 + 980 » pas, « STA. 7 + 960 - STA. 7 + 98 ».

5. Q. Peut-on utiliser des excédents de roches excavées pour écraser les granulés?

R : Oui. Toutefois, l'entrepreneur ne sera pas autorisé à traiter les granulés («A» et «B») sur place. Les roches excédentaires doivent être transportées et transformées à un autre endroit choisi par l'entrepreneur. Les roches doivent être pesées à l'arrivée du site de traitement pour confirmer le poids du matériau. En outre, l'entrepreneur est responsable de tous les essais de matériaux pour s'assurer que l'agrégat respecte tous les paramètres des spécifications granulaires.

La roche excédentaire ne doit pas être utilisée pour l'agrégat d'asphalte.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE DEMANDE RESTENT LES MÊMES